

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2020

### PRESENTS

J. FERMENT – A. FLORENCE - A. GOUBIN - C. GOULESQUE - F. GROUSSET - N. GUENAUT - C. MOREAU - C. PAIN - L. QUITTET - B. ROBBE - F. LECAMP - M. SABATIER - J. PELICOT - M. DELOUZILLIERES

### ABSENTS EXCUSES

C. BORE pouvoir à L. TRAVERS  
L. TRAVERS pouvoir à JB MENOIRET  
M. NEMMES pouvoir à C. MOREAU

JB MENOIRET absent non excusé  
F.VIZINE absente excusée

Madame le Maire informe que C. BORE a donné son pouvoir à L. TRAVERS, qui a lui-même donné son pouvoir à JB MENOIRET absent.

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

G. CHAPPRON demande aux élus de confirmer la réception de leur convocation au conseil municipal adressée par email.

### I. FINANCES

#### **1) Décision modificative n°4 du budget principal**

La commune doit faire effectuer des travaux urgents et coûteux de réfection dans le logement communal, au-dessus de l'épicerie. Ce dernier devient insalubre suite à des dysfonctionnements d'aération, d'écoulement d'eau, de moisissure. Le devis du plombier est à disposition, les autres corps d'état (peintre, maçon, charpentier) sont à venir. Il convient donc d'ôter 10 000 € du chapitre 23, opération 185 pour les ajouter au chapitre 21 opération 163 pour réaliser ces travaux, et de se prononcer sur la décision modificative suivante :

<b>DEPENSES</b>	
<b>chapitre 23:</b> Immobilisations en cours <b>article 2313 :</b> Constructions opération 185	-10 000
<b>chapitre 21 :</b> Immobilisations corporelles <b>article 2135 :</b> installations générales... Opération 163 : travaux de bâtiment	10 000
<b>TOTAL</b>	0

#### ▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative.

#### **2) Bail commercial du local situé 14, rue du Bondonneau**

Lors de la reprise de l'Épicerie par Mme Laura BERNARD, le 2 mai 2016, en remplacement de Mr et Mme SHEFAY ; et lors d'une séance du 19/04/2016, le conseil municipal avait décidé de fixer les loyers mensuels de l'épicerie comme suit, à titre exceptionnel, puisque le bail a été consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 3 300 €HT (soit 275 €HT/mois) :

- Jusqu'en septembre 2016 : 157.02€ HT
- D'octobre 2016 à septembre 2017 : 207.64€ HT
- D'octobre 2017 à septembre 2018 : 228.03€ HT
- D'octobre 2018 à septembre 2019 : 250.42€ HT
- D'octobre 2019 à septembre 2020 : 275.01€ HT (330 €TTC)

Suite au courrier de Madame Laura BERNARD en date du 3 mars et d'une entrevue avec Madame le Maire, par lesquels elle demande une diminution du loyer,

Suite au courrier remis par C. MOREAU le 23/07/20 en main propre à Madame Laura BERNARD lui conseillant de contacter la GPA VAL DE LOIRE, association agréée par la préfecture, pour l'accompagner dans un diagnostic et le développement de son activité,

C. MOREAU précise qu'au 21/09/20, Mme Laura BERNARD n'a pas contacté l'association conseillée car attend d'avoir son bilan.

N. GUENAULT propose de contacter Mr Georges – Président de l'association et d'organiser un rendez-vous en mairie avec Mme Laura Bernard. L'ensemble du conseil approuve.

Rappel sur l'indexation conventionnelle du loyer : le bail prévoit un réajustement annuel à compter du 01/05/2021 à la date anniversaire de l'entrée en jouissance.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur le maintien du montant du loyer à 275.01€ HT soit 330€ TTC jusqu'au 31/12/2020, considérant qu'une nouvelle délibération sera prise courant décembre 2020. Demande aussi à Madame BERNARD Laura de se faire assister par l'association citée ci-dessus et propose de mettre à disposition une salle de la mairie pour le futur rendez-vous.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à 14 voix pour et 1 abstention.

## **II. PERSONNEL**

### **1) Tableau des effectifs**

Madame le Maire présente le tableau des effectifs, soit les 20 emplois titulaires ouverts budgétairement, pourvus ou non, dans la commune.

C. GOULESQUE demande l'équivalent temps. Madame le Maire confirmera post conseil.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal approuve et vote à 16 voix pour le tableau et la proposition

### **2) Création et recrutement de contrats d'engagement éducatif pour les vacances de la Toussaint 2020**

Madame le Maire rappelle ce qu'est le CEE : le Contrat d'Engagement Educatif est un contrat de travail de droit privé, spécifique, destiné aux animateurs et aux directeurs des accueils collectifs de mineurs. Il fait l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Le fonctionnement du centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint, nécessite la création et le recrutement de plusieurs contrats d'engagement éducatif pour les fonctions d'animateur à temps complet du 16/10/2020 au 30/10/2020 comprenant au moins une journée de préparation.

Pour le mercredi, les effectifs sont stables donc les contrats de droit public s'appliquent.

Pendant les vacances, le CEE peut être appliqué sans dépasser 80 jours par an. A chaque vacance, il sera demandé d'engager un CEE. Un manque d'animateurs BAFA est constaté.

A ce jour la rémunération d'un animateur BAFA est à 84€/heure, le double de Cerelles qui est à 40 € seulement.

Pour cela, Madame le Maire proposera de fixer la rémunération des animateurs en fonction des profils et fonctions suivants :

- Animateur BAFA : 60
- stagiaire BAFA : 55
- Animateur non BAFA : 50
- Directrice : 70
- Directrice adjointe : 63 (une directrice adjointe s'impose à partir de 100 enfants)

M. SABATIER informe que les rémunérations proposées sont équivalentes à celles de Chanceaux, et estime qu'elles sont un peu basses notamment pour ceux qui occupent des fonctions de directeur.

Madame le Maire propose donc :

- Animateur BAFA : 60
- stagiaire BAFA : 55
- Animateur non BAFA : 50
- Directrice : 80
- Directrice adjointe : 70

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à 10 voix pour et 5 voix contre

Madame Le Maire propose également à la commission concernée de travailler sur les tarifs pour le prochain budget (année civile). M. SABATIER précise que l'on fonctionne en année scolaire en la matière. F. GROUSSET propose que les tarifs qui viennent d'être votés, soient un minima et ne soient pas baissés sur l'année scolaire.

### **3) Recrutement d'adjoints d'animation lié à un accroissement temporaire d'activités**

Madame le Maire a constaté en passant du temps à l'école à la pause méridienne que l'effectif était trop juste et demande à pouvoir recruter pour gérer la cour, la cantine, et pour faire face aux besoins d'encadrement des élèves de la classe ULIS (2 enfants sur 12 en ULIS ont besoin de soin à temps complet).

1 agent contractuel 6.67/35<sup>ème</sup> (soit 6h40 par semaine) sur un poste d'adjoint d'animation territorial a déjà été recruté du 03/09/20 au 18/09/20 pour la pause méridienne (11h50 – 14h), et ce contrat devra être renouvelé jusqu'aux vacances de la Toussaint soit le 16/10 octobre 2020

1 autre agent contractuel à 8.67/35<sup>ème</sup> (soit 8h40 par semaine) également sur un poste d'adjoint d'animation du doit également être recruté du 21/09/20 au 16/10/20.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la régularisation et le recrutement des postes d'adjoint d'animation territorial pour une période définie, compte tenue de la COVID 19.

C. GOULESQUE demande si le règlement intérieur a évolué car trouve le fonctionnement de St Antoine plutôt strict par rapport à d'autres écoles voisines.

Madame le Maire applique le protocole transmis par l'Académie et souhaite maintenir les classes séparées à la cantine et dans la cour, dans l'hypothèse de cas COVID/ou contact au sein de l'établissement. Elle précise également que lors d'une rencontre avec le Sénateur Pierre LOUAULT, ce dernier s'est engagé à appuyer notre demande d'aide financière auprès de l'académie concernant les enfants de la classe ULIS.

### **4) Renouvellement du contrat d'assurance statutaire du personnel de la mairie**

Les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique. Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers associés à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en termes de coût et de délai de remboursement.

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leurs personnels affiliés à la CNRACL (> 28h par mois) ou à l'IRCANTEC (loi 84.53 du 26 janvier 1984). Considérant les risques financiers très importants qui résultent des obligations statutaires, il est indispensable de s'assurer pour ne pas déséquilibrer le budget communal. L'assurance permet à la collectivité de maintenir le service public et de couvrir le coût du remplacement. Le contrat actuel arrivant à échéance le 31/12/2020, la commune, par sa délibération n°2020\_014, en date du 13 février 2020 a chargé le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. L'assurance actuelle représente un coût de 12000 € pour la commune, à ce jour plus de 10 000 € ont déjà été remboursés à la commune. A l'issue de la consultation, c'est la compagnie CNP Assurance qui a été retenue.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer tout acte et de résilier les contrats.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

J. PELICOT informe que le SATESE a revu également ses contrats d'assurance et a fait une nette économie en passant à la SMACL.

### III. INTERCOMMUNALITE

#### **1) Désignation d'un délégué à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre et Loire)**

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant pour assister aux Assemblées Générales de l'ALEC 37, créé par le SIEIL. L'objectif de l'ALEC 37 est de se faire connaître davantage auprès des collectivités territoriales.

F. GROUSSET représentant déjà la commune au sein du SIEIL, Madame le Maire propose sa nomination.

▪ Vote du conseil :

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

### IV. URBANISME

#### **1) Droit de préemption urbain**

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
COUTELLIER Stéphane	D 1136	525m <sup>2</sup>	Route du Dolmen	45 000€	Mme CADEAU Chloé
M et Mme MAINEMARE	C 1511	1079m <sup>2</sup>	35, chemin des Niveaux	421 000€	M. et Mme ROGER Jean- Michel

### V. DIVERS

Avant de laisser la parole à chaque élu, Madame le Maire dresse la liste des incidents constatés sur la commune lors du week-end dernier (19 et 20/09/2020) :

Plan d'eau : tags sur les sanitaires, les panneaux signalétiques de randonnée, le vide-verre. Une plainte a été déposée en la gendarmerie de Neuillé Pont Pierre. Des recherches sont faites sur le taggeur BENZO depuis 3 ans mais sans succès pour le trouver.

Centre Bourg : des tapages nocturnes répétés et des insultes au voisinage sont également à déplorer. La gendarmerie est intervenue 2 fois. Madame le Maire espère que les règles de respect des autres a été comprise à l'issue de cette 2<sup>e</sup> intervention. D'autre part, l'endroit concerné nécessite d'être référencé par un numéro sur la voie publique.

Rue de la Serinière : un camion a percuté 3 jardinières, failli accidenté des enfants, et le conducteur a également insulté l'élue se trouvant présente au moment de l'accident. Madame le Maire a souhaité porter plainte à la gendarmerie de la Membrolle pour délit de fuite mais ce dernier a pris rendez-vous avec Madame le Maire, le mardi 22 septembre pour établir un constat.

Dans le cadre de l'urbanisme, une modification du PLU (n° 4) est nécessaire pour que certaines habitations puissent changer de destinations (ex : granges) en zones A (agricole) et N (naturelle). Environ 70 bâtiments ont été identifiés et un recensement précis avec photos et grille de critères doit être réalisé en allant sur place. La commission Urbanisme, accompagnée du cabinet AUDICCE effectuera cette opération, ensuite aura lieu une enquête publique. La Municipalité espère la collaboration des propriétaires pour favoriser l'accès aux bâtiments concernés.

Madame le Maire indique que l'ancienne préfète, suite à une annonce de déficit par ses services, a transmis les comptes de la CCGCPR à la Cour des comptes. Après une analyse de 4 mois, ce déficit n'est pas avéré. La préfète actuelle a donc annulé cette action, la CCGCPR a maintenant récupéré ses comptes.

### **C. MOREAU**

Confirme le succès rencontré lors des Journées Européennes du Patrimoine 2020 : 180 visiteurs au Moulin du Bondonneau, 50 personnes à l'église et à l'exposition l'Ecole Avant à la Mairie, l'expo au Parc Barillet Deschamps a également été très appréciée. Les visiteurs provenaient principalement du territoire Gâtine-Choisilles.

Déplore le vandalisme constaté au cœur du village mais aussi à l'extérieur : la pancarte interdisant de monter et de pique-niquer sur le Dolmen a été arrachée et mise à la poubelle sur le site. Elle sera remise en place car le message doit être permanent pour que chacun apprenne à respecter le travail des agents techniques et le patrimoine local. Il est également nécessaire de rappeler que les feux sont interdits.

Suite aux dernières décisions préfectorales liées à l'évolution du COVID, le pot d'accueil des nouveaux arrivants nécessite une réunion de la Commission Bien Vivre pour définir les conditions de maintien de cette rencontre.

Remercie A. FLORENCE d'avoir ajouté la rubrique GEOCACHING dans la page Patrimoine du site internet communal.

### **F. GROUSSET**

Rappelle l'information transmise à tous les élus sur la décision de la SNCF de détruire la gare et les contraintes SOCAGRA qui empêche la municipalité d'acquérir ce bâtiment pour accueillir du public.

A assisté à la réunion du SIEIL au cours de laquelle un nouveau président et bureau ont été élus.

Affaire Sacha LEBLANC (le Grand Rechaussé) : un procès est en cours depuis 4 ans contre la construction sans autorisation d'un chalet de 80m<sup>2</sup> en lieu et place d'un cabanon de 10 m<sup>2</sup>. Une séance était prévue en août 2020, a été reportée au 17/09/20, puis maintenant au 10/12/2020 suite à la demande de pièces complémentaires de l'avocat de la défense.

### **B. ROBBE**

Salle de sport : intervention sur la ventilation qui se trouve colmatée. Filtres très encrassés. Pas de contrat de maintenance avec la société Anvolia (ventilation, chauffage). Il faut vérifier la réception de fin de travaux avant d'engager un contrat de maintenance (coût contrat : environ 1000 €).

Document unique : document obligatoire évaluant les risques liés au travail. L'établissement de ce document sera traité par la commission Bâtiment. Une aide gratuite (2 sessions) peut être apportée par le Centre de Gestion.

### **F. LECAMP**

Demande où en est le test COVID sérologique demandés par certains élus. J. PELICOT est disponible pour faire le test samedi 26/09/20 à 10h00 à la mairie.

Suite à la nouvelle demande de Mr et Mme Petit (Bois Bigot) pour faire le revêtement du chemin et avoir un luminaire, Madame le Maire informe que cette démarche a déjà été faite, le devis s'élevant à 9700 €, l'opération ne pourra pas être menée par la municipalité.

### **J. FERMENT**

Informe que la commission Communication a rédigé une Charte de l' élu rappelant les valeurs partagées par l'ensemble des élus, telles que la ponctualité, la bienveillance rocantonienne, ne pas faire passer ses intérêts personnels, intégrer les citoyens aux commissions... Cette charte sera envoyée à chaque élu afin d'être validée par l'équipe entière et affichée dans la salle du conseil.

### **M. DELOUZILLIERES**

Pas de commentaires

### **M. SABATIER**

Présente ses excuses pour son absence ces 2 derniers mois.

Relève des écarts dans les agrès prévus dans le projet du plan d'eau (espalier...)

Incite à se faire accompagner pour le document unique et propose son aide car a été formé.

Peut proposer quelqu'un pour la pause-méridienne.

La liste de distribution du Flash sur son secteur nécessite une mise à jour.

C. MOREAU rappelle que chaque élu peut lui adresser les écarts constatés afin de tenir la liste à jour, et rappelle également que les élus qui ne peuvent pas distribuer les Flash sur leur secteur (pour x raison) se manifestent assez tôt afin que d'autres élus puissent les remplacer. Le but de ce Flash est d'informer les Rocantoniens en temps réel. Une Commission Communication sera programmée pour redéfinir les secteurs.

### **N. GUENAULT**

A assisté à :

- la Commission Communautaire Economie au cours de laquelle a été présentée la Direction du développement économique, son organisation et ses missions, les parcs d'activités économiques, la politique de prix de vente des fonciers ainsi que les dispositifs d'aides aux entreprises. Informe qu'il n'y a plus de terrains disponibles à la zone des Fossettes sur St Antoine.
- la réunion du Syndicat de l'ANVAL au cours de laquelle le nouveau bureau a été installé avec Mr Marais (Président) et 6 vice-présidents. Il a notamment été voté de baisser les indemnités, soit 1.140€ pour le Président et 500 € pour les vice-présidents.

Alerte sur des herbes hautes gênantes sur la route du Dolmen (manque de visibilité au passage des animaux). Remercie pour le fauchage qui a été effectuée afin de régler le problème.

### **A. FLORENCE**

Confirme l'intervention du Ludobus le 15/11/20 de 15h à 18h à la Salle des 4 sauf contre ordre de dernière minute en raison du COVID. Le contrat de location est en cours d'établissement.

### **A. GOUBIN**

Informe que :

- la cellule de refroidissement a été livrée, et la fontaine à eau supprimée à l'école
- les étagères installées au gymnase
- la Commission école se réunira le 05/10/20 pour définir le conseil des jeunes
- la Commission Communautaire Petite enfance, Enfance Jeunesse est prévue le 29/10/20

### **C. GOULESQUE**

La circulation autour de l'école à 8h20 et 8h40 nécessite des améliorations. Ce point sera abordé en Commission Voirie.

### **J. PELICOT**

Demande à nouveau de déplacer les poubelles à côté de l'étang vers le container à verre.

Informe que la Direction du SATESE a été renouvelée, pas d'augmentation en nombre de vice-présidents (5 pour 272 communes), 3 délégués supplémentaires intercommunaux pour représenter toutes les Communautés de Communes.

La SATESE a réalisé son document unique en 2012, la CARSAT peut apporter le soutien nécessaire.

### **L. QUITTET**

A assisté à la Commission Communautaire sur le Déchets Ménagers avec F. LECAMP. Problématique sur les déchets verts et les déchets alimentaires qui sont enfouis à Sonzay. Si la quantité de déchets générés continue sur ce rythme, il n'y aura plus de place en 2028. Aujourd'hui seulement 3 types de plastique sont recyclés sur 7, le reste est enfoui. Les incinérateurs sont au maximum de leur capacité. De fait, les coûts de collecte risquent d'augmenter même si on trie.

Fin de séance 23h10

Prochain conseil le 19/10/2020 à 20h30 en Mairie